SAPEURS POMPIERS DE TOURAINE

FICHE DE PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE

Alerte évacuation générale

Diffusion		
Spécialistes		
SSSM		
Chaine de commandement	X	
CIS	X	
CTA/CODIS	X	

Code/FPO/DIV/23.10.22/069

ÉTUDE DE DANGER

1. Présentation:

Les situations dans lesquelles les sapeurs-pompiers interviennent ne sont pas toujours figées, particulièrement lors des incendies de structures.

Les risques sont multiples et les intervenants peuvent être confrontés à un évènement soudain et imprévu qui peut mettre leur vie en péril et qui pourra les obliger à se dégager rapidement.

2. Analyse des risques :

• Risque aéraulique

Lié à la météo (le vent est un facteur aggravant) et aux conditions de ventilation du feu en temps réel

• Risque phénomènes thermiques

Embrasement généralisé éclair (flashover), explosion de fumées (backdraft), inflammation de gaz issus d'un incendie (fire gas ignition)

Risque explosion

Fuite de gaz sur le réseau de distribution urbain, présence de bouteilles de gaz (butane, propane, acétylène...)

• Risque effondrement

Directement lié aux caractéristiques constructives du bâtiment sinistré : charpente métallique, plancher bois soumis au flux thermique ou suite à un événement imprévisible

MARCHE GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS

1. Reconnaissance:

Première étape essentielle, elle détermine les actions de sauvetage et de secours à effectuer et permet d'identifier précisément le sinistre et ses éventuels axes de propagation.

Elle doit être maitrisée par tous les intervenants, afin de pouvoir notamment anticiper <u>une évolution</u> défavorable de la situation.

2. Lecture du feu:

Elle consiste à recueillir un maximum d'informations pour comprendre le comportement du feu afin d'en déduire les stratégies de lutte, tout en prévenant les risques d'accidents.

Elle est réalisée sur la base des 6 indicateurs suivants :

B = **BATIMENT**: stabilité de l'édifice, type de construction, type de matériaux

F = **FUMEE**: couleur, vélocité, densité, provenance, stratification

F = **FLAMMES**: couleur, position, intensité

C = **CHALEUR**: répartition dans le volume, ressenti des équipes

O = **OUVRANTS**: type, position, opacité, chaleur radiante, manipulable

S = SONS: origine, intensité

3. Dénomination des facades :

- la dénomination des façades est un élément important pour l'organisation générale du chantier
- le système alphabétique est préconisé
- la façade A étant <u>l'entrée principale</u>, les autres étant dénommées dans le sens des aiguilles d'une montre.



4. Détermination des différents itinéraires :

En amont de tout engagement sous ARI, les binômes doivent anticiper diverses solutions de repli

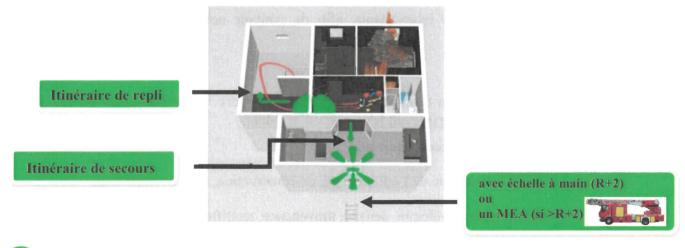
• itinéraire de repli :

- chemin d'accès initial qu'ont emprunté les binômes pour pénétrer à l'intérieur de la structure
- déjà reconnu, il doit être libéré de toutes entraves pour une évacuation rapide des lieux
- permet le repli avec les moyens hydrauliques

Cet itinéraire est à utiliser prioritairement

• itinéraire de secours :

- différent de l'itinéraire de repli
- permet l'extraction rapide de l'équipe engagée face à un danger (phénomène thermique, effondrement ...)
- déterminé en tenant compte des risques du sinistre et de la configuration bâtimentaire
- les binômes engagés sont immédiatement avisés de la mise en œuvre d'un (ou plusieurs) itinéraire de secours : localisation exacte, dénomination de la façade et niveau concerné





les issues de ces itinéraires peuvent être matérialisés par des balises flash-codes (voir FIT n°180)

• en cas d'impossibilité d'emprunter l'itinéraire de repli ou de secours, le binôme cherchera une zone de mise à l'abri des effets du sinistre : un escalier encloisonné, un espace d'attente sécurisé (EAS)

5. L'alerte évacuation générale :

Lors d'une menace imminente pour la sécurité des intervenants engagés dans une structure, un ordre d'évacuation générale d'urgence est donnée.

- il doit être connu de tous
- la transmission de l'ordre peut être réalisé par n'importe quel intervenant
- cela implique l'évacuation immédiate de la structure et le regroupement des personnels auprès des engins





Evacuation! Evacuation! Evacuation!



cet ordre peut être aussi transmis par l'action des avertisseurs sonores 2 tons de tous les engins











Le signal sonore doit être maintenu tant que les personnels ne sont pas tous sortis

• les chefs d'agrès (ou les contrôleurs d'accès) réalisent un dénombrement et rendent compte au COS

AUTRES MOYENS A DISPOSITION

- corne de rappel (contrôleur d'accès)
- porte-voix de l'officier sécurité (voir FMO 047)
- ensemble mobile d'alerte (EMA) des engins
- corne de brume sur les engins pompe avec bouton spécial au tableau de commande (à partir de 2024)

SERVICES / AUTORITÉS À INFORMER

1. Sapeurs-pompiers:

• le COS peut demander le renfort d'un conseiller risque bâtimentaire (voir FPO 042)

V

• engagement du « Renfort secours » en cas d'événement majeur et imprévu

2. Autorités à informer :

• remontée d'information par le CODIS

Rédacteur :	Ltn Hervé CHARRON	Date de création :	15/10/2023
Contrôleurs:	Cne David PENVERNE	Date de mise à jour :	
Vérificateur :	Cdt François SARDAINE	N° version :	<u>01</u>
Approbateur :	Col Dominique PORTENARD	Nombre de pages :	4